**Changer d'heure pour économiser l'électricité**

**24/10/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Le dimanche 30 octobre 2005 est le jour de passage à l'heure d'hiver   
à 3 h du matin, il sera 2 h**

Depuis 1976, la France vit au rythme des changements d'heure. Cette mesure a été instituée suite au choc pétrolier de 1974 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergies en réduisant les besoins en éclairage.   
  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif **Pourquoi changer d'heure ?**  
La plupart des gens se lève entre 6 et 7 heures du matin. Or, en hiver, il fait jour le matin vers 8 heures et en été vers 6 heures. Le principe de changement d'heure est de faire correspondre au mieux les heures d'activités avec les heures d'ensoleillement pour limiter l'utilisation de l'éclairage artificiel.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Des économies d'énergie toujours d'actualité**L'estimation des économies d'électricité s'élève à 1,3 milliard de kWh, soit 290 000 tonnes équivalent pétrole en énergie primaire. Cela correspond à environ 4 % des consommations d'éclairage en France soit la **consommation totale d'électricité sur une année d'une ville de 200 000 habitants.**Pour économiser la même quantité d'électricité, il faudrait **remplacer 24 millions d'ampoules à incandescence par des lampes basse consommation** ; ceci face à un marché annuel de lampes fluocompactes de 8 millions d'unité environ.   
  
**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Les autres effets du changement d'heure**  
D'autres effets du changement d'heure ont été étudiés, les éventuelles pointes de chauffage à certaines périodes, la pollution atmosphérique associée à la circulation automobile? Les études réalisées n'ont pas donné de résultats significatifs.   
Par ailleurs, une enquête menée annuellement pour l'ADEME par la Sofres auprès de 10000 ménages montre, depuis plusieurs années, que la majorité de nos concitoyens (environ 60%) se déclare en faveur de la fixation de l'heure légale à UTC+2 (heure d'été), plutôt qu'à UTC+1 (heure d'hiver), en cas de suppression du régime du changement d'heure.  
  
**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Le changement d'heure s'applique dans de nombreux pays**  
**Quelque 70 pays dans le monde, en tout ou en partie, avancent l'heure pendant une certaine période de l'année.   
  
En Europe, cette mesure a été adoptée par tous les pays européens à l'exception de l'Estonie et de la Lituanie.** L'Union européenne a adopté depuis 1997 trois directives successives pour harmoniser les dates des changements d'heure. La dernière en date (directive européenne 2000/84/CE du 19/01/2001) transposée en droit français dans l'arrêté du 3 avril 2001, fixe les dates communes suivantes :

* en 2004 : les dimanches 28 mars et 31 octobre,
* en 2005 : les dimanches 27 mars et 30 octobre,
* en 2006 : les dimanches 26 mars et 29 octobre.

 Depuis 1966, les Etats-Unis passent à l'heure d'été aux mêmes dates que l'Europe soit durant 31 semaines. A l'occasion de la présentation du Plan énergie fédéral (The federal energy policy act of 2005), **le président Bush a annoncé en août dernier, l'allongement en 2006 de la période d'heure d'été de 4 semaines supplémentaires** (3 semaines avant au printemps et 1 semaine après à l'automne) pour permettre d'augmenter les économies d'énergie. Une évaluation des résultats de cette mesure sera effectuée en 2007, pour une éventuelle pérennisation.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01